

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

15 AVRIL 2025 À 19 H 15

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le PROJET de Règlement 1423-44 modifiant le Règlement 1423 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 18 mars 2025, le conseil a adopté le règlement suivant :

PROJET de Règlement 1423-44 modifiant le Règlement 1423 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le **15 avril 2025**, à compter de **19 h 15**, dans la salle du conseil municipal au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

OBJET

Ce projet de règlement a pour objet de remplacer ou ajouter des dispositions réglementaires variées. Il ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

TERRITOIRE CONCERNÉ

Ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la municipalité. Il contient cependant des dispositions qui s'appliquent particulièrement à certaines zones sur le territoire de la municipalité et tout intéressé peut en consulter la description ou l'illustration au bureau de la municipalité.

CONSULTATION DU PROJET

Le projet de règlement peut être consulté aux Services juridiques situés à l'hôtel de ville, au 1000, chemin du Plan-Bouchard, à Blainville aux heures régulières de bureau.

Donné à Blainville,
ce 25 mars 2025.

PATRICK ST-AMOUR, avocat
Greffier